



## Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale Marie-Bernadette Piettre a été désignée secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 08/10/2024** Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024.

**Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3<sup>e</sup> trimestre 2024** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- attribué 3 contrats de nettoyage de bâtiments
- délivré ou renouvelé 13 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et 9 dans celui du Zich dont 3 columbariums et 1 caverne
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 1 marché de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- sollicité pour 1 projet des demandes de subvention
- renoncé 16 fois à l'exercice du droit de préemption

**Point 4 : Orientations budgétaires - Budget principal et budgets annexes** Dans les communes de plus de 3.500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, le premier magistrat expose les principales orientations et les propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Pour élargir ce débat, l'exécutif présente un rapport d'orientations budgétaires.

### **Budget 2025 : un budget très sage en fonctionnement et volontaire en investissement**

#### **Le contexte**

- Le ralentissement économique est très marqué pour le secteur du bâtiment et réel dans l'industrie ce qui provoque une contraction de l'emploi
- Un budget qui est déjà sous pression suite à la hausse du coût de l'énergie, des assurances et frais de ménages, des dépenses de personnel et de l'accroissement de la fréquentation des services périscolaires
- Des choix nationaux liés au gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à la réduction du fond vert, la baisse du FCTVA de 16,40% à 14,85%, l'accroissement des cotisations CNRACL et de la revalorisation du SMIC de 2% au 1/11/2024

#### **Nos objectifs**

- Maintenir les dépenses de fonctionnement : il n'y aura pas de nouvelles dépenses structurelles et il faudra apprendre à renoncer à certains projets
- Soutenir une politique d'investissement très active : il y aura plus d'investissement en 2025 qu'en 2023 et en 2024. Depuis 2013, 45 M€ d'investissements ont été faits, sans aucun emprunt et sans augmentation de la fiscalité jusqu'en 2024
- Après la hausse de 2024 il n'y aura pas d'augmentation des taux municipaux en 2025
- Maintenir le zéro dette pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive : il faudra utiliser les réserves budgétaires constituées ces dernières années

## Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Les projets majeurs en cours et à conclure	Coût total	Budget 2025
Quartier Henri Meck	3.100 k€	600 K€
Chemin de Dorlisheim	470 k€	10 k€
Rue de Saverne	1.910 k€	2 k€
Dénivellation du PN20	2.533 k€	432 k€

**Les nouveaux projets de voiries :** aménagement du secteur de la Maison médicale, quartier Kling, aménagement de la rue d'Alsace, réfection du parking de la rue des Étudiants, enrobés rues du Climont/Guirbaden/Nideck, placette rue du Commandant Schweisguth, Parement du mur quai des Anciens Abattoirs

**Le patrimoine et les actions culturelles :** la Chartreuse, la Poudrière, mur du parking Kellermann, divers travaux dans les bâtiments culturels, les remparts, parcours Molsheim au Moyen-âge, passage des Malgrès-Nous

**Les projets sur les bâtiments :** École maternelle de la Bruche, hangar de stockage pour les ateliers municipaux, divers travaux dans les écoles et Maison des Élèves, Centre Socio Culturel, Hôtel de la Monnaie, gymnase Hossenlopp, stadium, stade du Holtzplatz, autres bâtiments

**Les investissements en éclairage LED :** éclairage public, stade du Holtzplatz, Hôtel de la Monnaie, autres bâtiments

**Autres investissements :** subventions, Ad'Ap (mise aux normes accessibilité), décret tertiaire - BACS (isolation), PLU

**Certaines opérations se feront sur 2 exercices (2025 & 2026) :** École maternelle de la Bruche, aménagement autour de la maison médicale, Chartreuse, hangar de stockage aux ateliers, quartier Kling, Ad'ap tranche 2026, la Poudrière, clés électroniques

**D'autres opérations de 2025 sont décalées sur 2026 :** allée Carl, remplacement de la moquette du terrain d'entraînement du Stadium, passerelle du canal Coulaux, jardins familiaux MOE (Maîtrise d'œuvre)

### 2025 sera une grosse année en investissement

Le Rapport d'orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville : <https://www.molsheim.fr/mairie/conseil-municipal.htm>

#### Point 5 : Exercice budgétaire 2024 - Budget principal - Décision modificative n°2

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°2 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes pour le budget principal de 0 € en fonctionnement, et de - 1.091.000 € en investissement.

#### Point 6 : Exercice budgétaire 2024 - Budget Camping - Décision modificative n°2

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°2 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes pour le budget Camping pour un montant de 3.500€.

#### Point 7 : Exercice budgétaire 2024 - Budget Réseaux - Décision modificative n°1

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes pour le budget principal de 0 € en fonctionnement, et de - 1.000 € en investissement.

#### Point 8 : Jardins familiaux - Révision selon procédure allégée n°1 du PLU - Objectifs poursuivis et fixation des modalités de concertation - Mission d'accompagnement technique en urbanisme

La Ville de Molsheim souhaite pouvoir proposer à ses habitants des jardins familiaux pour favoriser la production locale et créer du lien social. Afin de concrétiser ce projet, la Ville est à la recherche, depuis plusieurs années du foncier adéquat.

Le ban communal présente plusieurs contraintes limitant le choix d'implantation de jardins familiaux :

- 186,96 ha du territoire communal sont classés en zone d'Appellation d'Origine Contrôlée des vins d'Alsace et du marc d'Alsace
- le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Bruche approuvé le 28/11/2019 et son règlement peuvent impacter l'implantation d'un tel projet
- l'étendue des zones industrielles représentent environ 20% du ban communal

La commune a finalement pu identifier un ensemble foncier au lieu-dit Mittlere Gebreit (cadastré section 52, parcelles 132, 159, 160) d'une contenance de 164,47 ares, stratégique pour plusieurs raisons.

## Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Cet ensemble foncier est actuellement classé en zone A (agricole) au PLU en vigueur et exploité par un agriculteur. Le zonage ne prévoit pas la création et la gestion de jardins familiaux. Le PLU de Molsheim a été approuvé le 20 mars 2017 et modifié le 20 décembre 2022. Le changement de zonage (zone A vers zone U) suppose la mise en œuvre d'une procédure de révision dite allégée et d'inscrire, dans le même temps, ce projet dans son document d'urbanisme. Afin d'identifier spécifiquement cette zone, il est prévu de la dénommer zone Uj (jardins familiaux). La révision générale du PLU est prévue aux articles L 153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme. Une procédure de révision dite «allégée» est possible. En l'espèce, l'objet unique de cette révision consiste à réduire une zone agricole (A) pour créer un secteur Uj doublé d'un emplacement réservé, destiné à ces jardins familiaux sans que soit porté atteinte aux orientations du PADD du PLU en vigueur. Afin d'entamer la procédure de révision allégée, il convient de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées en vertu de l'article L.153-32 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal prescrit la révision allégée n°1 du PLU de la Ville de Molsheim avec pour objectif de proposer des jardins familiaux à ses habitants pour favoriser la production locale et créer du lien social.

### Point 9 : Défense extérieure contre l'incendie - D.E.C.I

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) relève de la responsabilité communale ou intercommunale. Le Maire qui dispose d'un pouvoir de police spéciale de la DECI, doit :  
- s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre  
- créer un service public de la DECI qui assure ou fait assurer la gestion matérielle de la DECI  
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à créer un service public de la DECI à rédiger l'arrêté communal fixant la DECI à faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et à s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés et à réaliser les conventions nécessaires.

### Point 10 : Subvention exceptionnelle au Molsheim Olympique Club - Section Handball pour leur montée en Nationale 1 et pour la location du gymnase du Lycée Louis Marchal et du gymnase de Dachstein

Le Molsheim Olympique Club, section Handball a été créé en 1968. Des équipes engagées soutenues par un encadrement technique de qualité, vont permettre durant plus de 55 années au club de progresser vers les championnats de France. En 2022, l'équipe 1 monte en Nationale 1, ce qui engendre des frais supplémentaires. En 2023, de nouvelles réglementations fédérales ont pour conséquence :  
- la création d'un Équivalent Temps Plein joueur professionnel pour le club  
- des déplacements plus onéreux  
En 2024, la participation pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive au championnat de France implique des frais. Le club sollicite la reconduction de la subvention exceptionnelle de 25.000 € pour le maintien en national 1 de l'équipe 1 du club de Handball. Par ailleurs, pour la saison 2023/2024, le Molsheim Olympique Club, section Handball a organisé ses entraînements :  
- au Lycée Louis Marchal selon la convention signée avec la Région, pour la période du 11 septembre 2023 au 5 juillet 2024, soit 67 séances pour un montant de 1.943 €  
- à la salle sportive du complexe de Dachstein selon la convention signée avec la commune de Dachstein, pour la période de la semaine 36/2023 à la semaine 24/2024 soit 44 semaines, pour un montant de 1.056 €.  
Le Conseil Municipal décide l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 26.800 € (25.000 € pour les frais supplémentaires occasionnés par son maintien en nationale 1 de l'équipe 1, 1.800 € permettant de soutenir le MOC Handball pour la location du gymnase du Lycée Louis Marchal et du gymnase de Dachstein).

### Point 11 : Subvention à l'association Molshemer Kaffeibichle

L'association Molshemer Kaffeibichle de Molsheim a été créée en avril 2004. Elle a pour objet la pérennité de l'enseignement bilingue paritaire allemand français à Molsheim, et contribue à l'animation de la ville de Molsheim par sa participation au : Défilé de la St Martin, Noël d'Antan, distribution de Schultüte aux élèves de CP bilingue (cornet scolaire en carton ou en plastique plein de friandises, jouets, fournitures scolaires et autres surprises pour les enfants. En Allemagne et en Autriche, les parents l'offrent aux enfants pour marquer leur entrée à l'école primaire)  
Pour mener à bien ses activités, l'association sollicite la Ville de Molsheim pour une participation financière de 500 €. L'Assemblée Municipale décide d'attribuer la subvention de 500 € à l'association Molshemer Kaffeibichle.

**Point 12 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - Subvention au collège Rembrandt Bugatti dans le cadre de compétitions sportives scolaires (Championnat de France de volley)**

Le Collège Rembrandt Bugatti sollicite le concours financier de la Ville dans le cadre des compétitions sportives scolaires – section volley-ball - organisées sur la saison 2024. L'investissement des professeurs d'EPS, les entraînements assidus et l'accompagnement des parents, permettent aux jeunes d'accéder à des compétitions et championnats sportifs tout au long de la saison.

La Ville de Molsheim par sa délibération du 16 juin 1992, a permis de renforcer le fonctionnement des sections sportives des collèges et lycées de Molsheim, par le versement d'une subvention aux activités sportives de compétition.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à la section sportive du Collège Rembrandt Bugatti, pour leur participation aux finales académiques des Benjamins qui se sont déroulées le 26 juin 2024 à Molsheim, soit 159 € qui répartis comme suit :

- 1<sup>ère</sup> place pour les garçons, soit 122 €
- 3<sup>ème</sup> place pour les filles, soit 37 €

**Point 13 : Subvention à l'association Arts et Cloître de Molsheim - Saison 2024/2025**

L'association «Arts & Cloître» de Molsheim a été créée en 2006, avec pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse. Cette association culturelle sollicite chaque année le soutien financier de la Ville afin de promouvoir la Chartreuse et de maintenir son programme culturel en faisant appel à des conférenciers renommés. L'aide de la Ville porte sur l'organisation de ces conférences. Pour la saison 2024-2025, l'association prévoit d'en organiser 7. Le Conseil municipal a attribué une subvention globale de 1.400 €, soit 200 € par conférence, au titre de la saison 2024-2025.

**Point 14 : Centre de Gestion - Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant**

Un bilan des conditions de conservation des archives de la Ville de Molsheim a été effectué en octobre 2008 par l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Il a abouti à l'aménagement d'un nouveau local d'archivage et à un important travail de remise à niveau, tant dans l'aspect réglementaire que du conditionnement.

Pour poursuivre ces opérations d'archivage, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition de cet archiviste itinérant pour une mission de 8,5 jours pour l'année 2025, soit un prévisionnel de 2.975 €, à raison d'un coût journalier de 350 €.

**Point 15 : Avis de la Ville de Molsheim sur le projet de fusion-absorption de l'Hôpital de Rosheim par l'Hôpital de Molsheim**

Un projet de fusion inscrit dans le cadre d'une politique de regroupement des établissements a été initié par l'ARS Grand Est. Il fait suite à la fusion entre le CH de Molsheim et l'EHPAD de Bischoffsheim effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La fusion entre les hôpitaux locaux de Molsheim et de Rosheim a fait l'objet d'une étape préalable de direction commune entre les établissements depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Elle se traduira à terme par la constitution d'un pôle sanitaire et médico-social sur le site du centre-ville de l'hôpital de Molsheim (services de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour, de Soins de Longue Durée (SLD), EHPAD, PASA, SSIAD) et de plusieurs sites exclusivement médico-sociaux en périphérie (site du Krummbruechel à Molsheim, site de Bischoffsheim, site de Rosheim). Le projet médical prévoit en particulier le maintien d'une offre de 50 lits de SMR de proximité sur le site de Molsheim et la reconstruction à neuf de l'EHPAD de Rosheim avec une évolution à 110 lits.

Le projet de fusion-absorption a ainsi pour objet de garantir le maintien d'une offre de soins de proximité sur l'ensemble des sites d'implantation et de consolider les filières sanitaires et médico-sociales entre ces établissements et au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Basse Alsace Sud Moselle.

Le projet de fusion-absorption de l'hôpital de Rosheim par l'hôpital de Molsheim n'emporte aucune réduction de lits ni d'effectifs.

Les délibérations des conseils de surveillance des hôpitaux de Molsheim et de Rosheim prises en octobre 2024 ont approuvé le projet de fusion présenté.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant à ce projet de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 entre les hôpitaux de Molsheim et de Rosheim.

L'Assemblée délibérante émet un avis favorable au projet de fusion-absorption de l'hôpital de Rosheim par l'hôpital de Molsheim.